



**FORMATION
SPÉCIALISÉE**

**EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ**

**ET CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**DURÉE
DU MANDAT :
6 ANS**

NOM DE L'INSTANCE : **Formation Spécialisé en Santé Sécurité et Condition de Travail**

COMPOSITION :

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), comme le CST, s'articule autour de deux collèges de 11 titulaires et 11 suppléants chacun : l'un représentant le personnel, l'autre les collectivités et établissements publics. Lorsqu'elle est rattachée au CDG, sa présidence est assurée par l'autorité territoriale du Centre ou, à défaut, par un membre désigné par son conseil d'administration.

FRÉQUENCE : 5 séances/ an

DURÉE MOYENNE DE LA SÉANCE :

1h
Cette instance se tient en première partie du CST.

RÔLE CLÉ : Présidence : Préside l'instance

ATTENTES ET ENGAGEMENTS :

Préparation



Participation



Disponibilité



POSTURE ET DÉONTOLOGIE :

.....
Neutralité
.....

.....
Confidentialité
.....

.....
Écoute
.....

.....
Équité
.....

.....
Empathie
.....

RÔLE DE L'INSTANCE :

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), rattachée au CDG, concerne les collectivités et établissements de moins de 50 agents. Instance consultative, elle traite des questions collectives liées à la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité, à l'organisation du travail, au télétravail, à la déconnexion et à l'amélioration des conditions de travail.

Ses missions clés :

- Analyser les risques professionnels (y compris pour les femmes enceintes et les facteurs de pénibilité) et suivre le DUERP.
- Proposer une politique de prévention via le PAPRIACT, en suggérant des mesures et formations.
- Être consultée sur les projets impactant les conditions de travail.
- Exercer un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

Elle joue ainsi un rôle central dans la protection et l'amélioration du cadre de travail des agents.

LES + POUR MOI :

Siéger à la F3SCT, c'est d'abord développer une expertise rare : une compréhension approfondie des réalités de terrain (conditions de travail, risques psychosociaux, télétravail, organisation des services), renforçant la légitimité de vos prises de position en conseil par des arguments solides et documentés. C'est aussi exercer une responsabilité à fort impact humain : vos décisions influencent directement la santé et le bien-être des agents, en prévenant les accidents, en améliorant la qualité de vie au travail, en luttant contre le harcèlement et en réduisant l'absentéisme.

Enfin, c'est renforcer votre posture d'élu employeur : au-delà de la gestion budgétaire, vous devenez garant des conditions de travail, une dimension de plus en plus cruciale dans un contexte de crise d'attractivité de la fonction publique territoriale.